

DOC ou CD-ROM ?

Gaston Bernier

Volume 38, numéro 4, octobre–décembre 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028770ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028770ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bernier, G. (1992). DOC ou CD-ROM ? *Documentation et bibliothèques*, 38(4), 207–207. <https://doi.org/10.7202/1028770ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1992

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

DOC ou CD-ROM ?

Les progrès techniques dans le domaine de la documentation, sous la poussée des États-Unis d'abord et avant tout, font apparaître de nombreux mots, parfois de forme étrange, qu'il faut adapter aux usages des locuteurs périphériques, aux structures et aux caractéristiques de leur langue nationale.

Le phénomène n'est pas nouveau. Bien avant l'apparition du sigle CD-ROM (*compact disc-read only memory*), les Québécois avaient vu arriver d'outre-frontières les mots «drive-in», «xerox», «computer», «TV» et des centaines d'autres. Avec les années, parfois d'instinct et souvent grâce aux efforts des organismes chargés de l'adaptation et de l'enrichissement de la langue, les mots étrangers disparaissent et sont remplacés par des appellations locales ou des mots du lexique français. Ainsi, actuellement, les mots donnés plus haut en exemple sont-ils remplacés par «ciné-parc», photocopieur, ordinateur et par l'apocope télé. La consultation des dictionnaires d'anglicismes publiés il y a cinquante ou cent ans illustre, on ne peut mieux, le caractère souvent éphémère des mots forains qui semblent faire la loi à un moment donné.

Aussi le sigle CD-ROM pourrait bien être remplacé, à plus ou moins long terme, par une expression de structure mieux adaptée au français. Déjà, on voit des auteurs utiliser l'expression «disque optique compact» et l'acronyme «doc».

L'utilisation du sigle CD-ROM n'est pas sans créer de nombreuses difficultés. La présence du trait d'union marque une nouvelle pratique : les sigles jusqu'ici n'avaient pas retenu ce lien. Et quand on veut mettre le mot au pluriel ? On voit des gens écrire des CD-ROMs comme si on pouvait écrire des CÉGEPS (forme acceptée: cégeps) ou des CLSCs (s inutile).

Malheureusement, les problèmes ne s'arrêtent pas là : l'intégration du mot et son utilisation dans un contexte français n'est pas aisée. Aussi voit-on des gens parler de «service de CD-ROM» comme si on pouvait publiciser un «service d'encyclopédie» (à moins qu'il s'agisse d'un service qui élabore de tels ouvrages de consultation), de «lecteur de disque CD-ROM» (redondance, car le D signifie déjà disque), «d'initiation au CD-ROM» (dit-on «initiation au four micro-ondes» ?) et, puisqu'il faut s'arrêter, de «données enregistrées sur disques optiques CD-ROM» (de nouveau, redondance).

Avec le temps, les milieux de la documentation et de la bibliothéconomie parviendront à intégrer le nouveau média que constitue le disque optique compact et surtout à ajuster le langage qui l'entoure.

Avec la langue, on ne peut jurer de rien. Il n'est pas assuré que le sigle CD-ROM sera remplacé par l'acronyme «doc» (ou disque optique compact) comme le suggèrent certains organismes. Des tentatives de même nature ont échoué par le

passé (gaminet pour T-shirt, barbotine pour slush). En dernier ressort, les locuteurs sont souverains en la matière.

Il est cependant des efforts que les Québécois devraient entreprendre dès maintenant quel que soit l'avenir du néologisme (américain) CD-ROM en terre laurentienne : tâcher de franciser le langage périphérique, c'est-à-dire celui que l'on utilise en relation avec les disques optiques. Il est absurde de dire qu'on stocke des données sur CD; on le ferait aussi bien sur DC. Écrire, comme on aura pu le voir dans un journal de Montréal récemment, qu'on utilise «la technologie sur CD-ROM» pour conserver des textes est ambigu et biscornu. Il serait si simple «d'utiliser la technique du disque compact» pour arriver aux mêmes résultats.

Il faudra également qu'on cesse d'écrire ou de dire «faire saisir sur CD-ROM»; mieux vaudrait «faire enregistrer ou faire imprimer sur disque optique».

Bref, il y a encore tout un effort d'intégration de la nouvelle technique au lexique français à entreprendre. La force et la vigueur d'une langue sont précisément cette aptitude à intégrer les mots étrangers, à les assimiler, à les adapter à son génie propre.

Gaston Bernier

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec